

ZONE SUD - EST AVIRON TÊTE DE RIVIÈRE INTERRÉGIONALE DE BELLEY VIRIGNIN J18 - Senior - Para-aviron

DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2022

1. ORGANISATION

Organisée par le Club de l'aviron Bugey-haut-Rhône, la Zone Sud-est, et le Comité de l'Ain d'aviron.

Responsable de la zone Sud Est :
Vincent BUSSEY, 13 Rue du Bois 71240 ETRIGNY
Adresse email : vincent.bussey@ffaviron.fr
Tél. : 06 16 95 74 10

Correspondant local :
Brigitte ANDRIEU
Adresse email : brigitte.andrieu@orange.fr
Tel : 06 82 28 53 26

Coordonnateur Technique :
Pascal MOREL - Conseiller Technique Sportif

2. DESCRIPTIF

Parcours chronométré de 4000m et 6000m pour les para-aviron et de 6000m pour les J18, seniors.

Cette épreuve s'inscrit dans le programme du chemin de sélection de la Direction Technique Nationale et de certaines ligues.

En conformité avec le chemin de la sélection des équipes de France : Les rameuses et rameurs J18, Seniors A et Seniors moins de 23 ans, peuvent effectuer ce parcours en skiff ou en deux sans barreur. Pour les PL seniors femmes et hommes uniquement en 1x.

Tous les sportifs concourront dans leur zone respective ou celle de leur pôle d'appartenance.

3. LIEU

Parc à bateau : base nautique des Ecassaz, 01300 VIRIGNIN
(long : 5° 42'26, lat : 45° 44'16, alt : 236m)

4. ENGAGEMENTS

Ils doivent être réalisés sur le site Internet de la FFA : <https://ffaviron.fr/espace-federal/espace-structure/acces-intranet-federal>

Ouverture des inscriptions : Lundi 24 octobre 2022 à 8h00
Clôture des inscriptions : Lundi 07 novembre 2022 à 14h00
Consultation des inscriptions : Lundi 07 novembre 2022 à 20h00

Le coût de l'engagement est de 5 € par siège.

Afin de valider votre inscription, les chèques (libellés à l'ordre de « Aviron Bugey Haut-Rhône ») devront être remis lors du retrait des numéros.

5. DISCIPLINES

JUNIOR - distance de course : 6000 m

- | | | |
|---|--------|--------------------------------------|
| 1 | J18F2- | deux rameuses en pointe sans barreur |
| 2 | J18H2- | deux rameurs en pointe sans barreur |
| 3 | J18F1X | une rameuse en couple |
| 4 | J18H1X | un rameur en couple |

SENIOR - distance de course : 6000 m

- | | | |
|----|--------|--------------------------------------|
| 5 | SF2- | deux rameuses en pointe sans barreur |
| 6 | SH2- | deux rameurs en pointe sans barreur |
| 7 | SFPL1X | une rameuse en couple poids léger |
| 8 | SHPL1X | un rameur en couple poids léger |
| 9 | SF1X | une rameuse en couple |
| 10 | SH1X | un rameur en couple |

SENIOR - para-aviron - distance de course : 4000 m

- | | | |
|----|-------------|---|
| 11 | SF1X PR1 | une rameuse en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires) |
| 12 | SH1X PR1 | un rameur en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires) |
| 13 | SF1X PR2 | une rameuse en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs) |
| 14 | SH1X PR2 | un rameur en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs) |
| 15 | SF2- PR3-ID | une rameuse aviron adapté et une rameuse valide |
| 16 | SH2- PR3-ID | un rameur aviron adapté et un rameur valide |

SENIOR - para-aviron - distance de course : 6000 m

- | | | |
|----|----------|--|
| 17 | SF2- PR3 | deux en pointe sans barreur jambes-tronc-bras. 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) |
| 18 | SH2- PR3 | deux en pointe sans barreur jambes-tronc-bras. 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) |
| 19 | SF1X PR3 | une rameuse en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre) |
| 20 | SH1X PR3 | un rameur en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre) |

6. PARCOURS

Voir document en annexe.

7. DISPOSITIONS GENERALES

7.1. La réunion des délégués : aura lieu le dimanche 13 novembre 2022 à 9h30 au parc à bateaux.

7.2. Les numéros : La distribution est ouverte pendant la réunion des délégués contre une caution de 10 € / numéro.

7.3. Rameurs poids léger : Il doit être de 74 kg maximum chez les hommes et 60 kg maximum chez les femmes.

7.4. Les rotations de bateaux ne sont pas autorisées dans la même catégorie.

7.5. Les départs : l'écart entre les bateaux est de 30 secondes.

7.6. Les programmes seront fournis à la réunion des délégués par le comité d'organisation et ils seront téléchargeables sur les sites Internet.

7.7. Le chronométrage est assuré par les cadres techniques d'état en liaison avec la structure support.

7.8. La sécurité est assurée par des spécialistes (plongeurs, pompiers, secouristes, médecin) en liaison avec le Comité de l'Ain d'aviron et la zone Sud-Est.

7.9. L'arbitrage est coordonné par un arbitre fédéral en relation avec le coordonnateur technique et le responsable de zone.

8. DIFFUSION DES INFORMATIONS

Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Internet :

- site internet de la zone sud-est aviron : <http://www.zone-sud-est-aviron.fr>

- de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Aviron : <http://www.aviron-auvergne-rhone-alpes.org>

- de la ligue Bourgogne Franche Comté d'aviron : <http://www.ligue-bourgogne-aviron.fr>

Chaque ligue constituant la région sud-est est autorisée à héberger ces informations.

Les responsables sportifs souhaitant recevoir personnellement les informations devront communiquer leur adresse mail à « vincent.busser@ffaviron.fr ».

9. ECHEANCIER

Samedi 22 octobre 2022 : Mise en ligne sur le site de la zone SE de la fiche technique.

Lundi 24 octobre 2022 : Ouverture des inscriptions

Lundi 07 novembre 2022 14h00 : Clôture des inscriptions.

Lundi 07 novembre 2022 20h00 : consultation de la liste des engagés.

Mercredi 9 novembre 2022 : mise en ligne des engagements, horaires et ordres de départ.

Dimanche 13 novembre 2021 : Mise en ligne sur le site de la zone SE des résultats.

10. PROGRAMME

COURSE N°	CATEGORIE	HORAIRES	DISTANCE
6+ 18	SH2-, SH2-PR3	11H00	6000 M
8+10+20	SH1X, SHPL1X, SH1XPR3		6000 M
5+17	SF2- et SF2-PR3		6000 M
11+7+19	SF1X, SFPL1X, SF1XPR3		6000 M
2	J18H2-		6000 M
4	J18H1X		6000 M
1	J18F2-		6000 M
3	J18F1X		6000 M
14	SH1XPR2		4000 M
13	SF1XPR2		4000 M
12	SH1XPR1		4000 M
11	SF1XPR1		4000 M
16	SH2- PR3-ID		4000 M
15	SF2- PR3-ID		4000 M

Vincent BUSSE
Responsable de la Zone Sud-est



Alex MAZOYER
Président du jury



Pascal MOREL
Conseiller Technique Sportif
Coordonnateur Zone Sud-est

